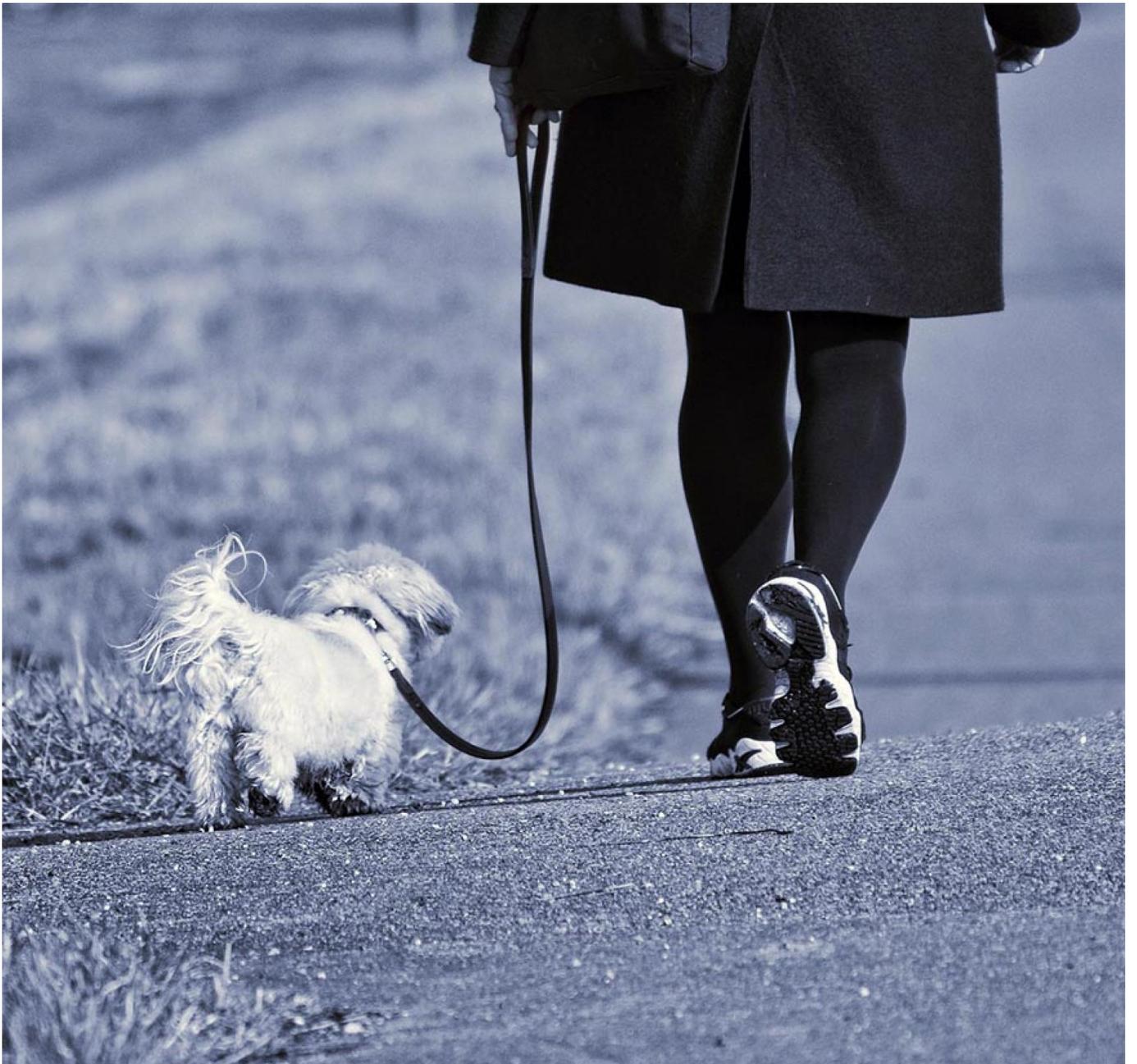




Petit rappel qui n'est pas anecdotique : un chien se promène en laisse et ne décore pas de déjections l'espace public...

Publié le 22 février 2024



STOP AUX DEJECTIONS NON RAMASSÉES !

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE 18/70 DU 11 OCTOBRE 2018



DEJECTION NON RAMASSÉE SUR LA VOIE PUBLIQUE = JUSQU'À 110 € D'AMENDE



DANS LES PARCS, DEVANT LES ECOLES, DANS LA RUE ET LES ESPACES VERTS



GARDONS LA VILLE PROPRE

et pas jeter sur la voie publique

Faisant le constat de l'incivilité de certains, la ville a renforcé en 2018 l'échelle de sanctions à l'encontre des propriétaires indécents.

Si le dispositif a fait reculer le nombre d'étrons parsemant chemins, chaussées & pelouses, il n'est toujours pas exceptionnel d'en croiser de-ci de-là.

La police municipale lance donc à nouveau une campagne de sensibilisation afin de juguler ce problème en distribuant des tracts à visée pédagogique (illustration ci-contre).

Stop aux déjections abandonnées

S'il joue sur une corde humoristique, ce flyer rappelle le train de sanctions auquel s'exposent les propriétaires qui ne respecteraient pas les bases du savoir vivre :

- > non détention de sacs étanches en promenant un chien : 38€
- > abandon de sac avec déjection sur le domaine public : 68€
- > abandon de déjection canine sur le domaine public : 68€ + 42€ de frais de nettoyage, soit 110€.

Il serait dommage d'en arriver là, d'autant que de nombreux distributeurs sont disséminés sur le territoire.

Par ailleurs, il est rappelé que les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse dans toute l'agglomération et sur les chemins de halage (à l'exception des chiens guides d'aveugles dans l'aire qui leur est réservée dans le parc de Robersart, lire ci-dessous). Toute infraction constatée par la Police Municipale sera sanctionnée par une amende de 68€.

Nous vous demandons donc de vous conformer à une règle simple de vie commune : l'espace public n'est pas une poubelle et si votre chien s'y promène, accompagnez-le sac en main.

- [Ouverture d'un « espace détente » pour les chiens guides d'aveugles Accès](#) [1]
- [Vivre ensemble : poubelles, bruit, salubrité... Accès](#) [2]

URL de la source (modifié le 28/02/2024 - 13:42): <https://www.wambrechies.fr/actualites/lart-de-promener-son-chien>

Liens

[1] <https://www.wambrechies.fr/actualites/ouverture-dun-espace-detente-pour-les-chiens-guides-daveugles>

[2] <https://www.wambrechies.fr/vivre-wambrechies/savoir-vivre-ensemble>